L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

C. P. WEISSE & Co. No 73, Rue de Chartres, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 JUIN 1862. — C. P. WEISSE, F. LIMET, E. DUPOUR, S. HAMET, Editeurs-Propriétaires.

MERCREDI MATIN, 11 JUIN.

[illegible] — Nos porteurs [illegible] des abonnés à la semaine à raison de vingt-cinq cents.

[illegible]

Le Commerce.

Le port de la Nouvelle-Orléans est ouvert légalement depuis le premier juin; l'arrivée du collecteur de la Douane va régulariser les mouvements maritimes et il ne restera d'autres traces du blocus que les restrictions relatives à la contrebande de guerre, restrictions indiquées dans les circulaires de M. Chase publiées hier dans nos colonnes. On nous annonce qu'une flotte de navires actuellement en charge dans les ports du Nord va bientôt fondre sur la Nouvelle-Orléans et couvrir nos levées d'une masse de produits manufacturés.

Nous croyons qu'il y a dans ces rapports une grande exagération. Les communications postales, [illegible] entre la Nouvelle-Orléans et New York pour que les spéculateurs de cette ville soient exactement renseignés sur l'état des affaires financières et commerciales de la place. Or, à part les provisions et denrées alimentaires et quelques objets de première nécessité, il y a bien peu d'articles qui puissent trouver des acheteurs en état de payer comptant, et les affaires à crédit ne se rétabliront que longtemps après la fin de la guerre. Actuellement, les débouchés se reduisent à la ville elle-même et à quelques habitants du voisinage; les habitants sont obérés et les commissionnaires gênés et les banques dans l'impossibilité d'escompter.

La saison d'été est déjà avancée et il est peu probable qu'il se fasse beaucoup d'affaires en articles de saison; d'un autre côté, il est trop tôt pour envoyer des marchandises d'hiver. Le commerce se réduira, donc, pendant l'été, aux objets d'une consommation journalière et encore dans des limites assez restreintes par suite de l'état de gêne où se trouve toute la population.

Ces considérations qui doivent être connues des commerçants du Nord, arrêteront les grandes expéditions de marchandises. Il sera difficile de fréter des navires seulement pour l'aller, et ceux-ci ne sont pas assurés d'un fret de retour, et nous ne voyons pas trop qu'il puisse y avoir du fret pour les centaines de navires dont on nous annonce l'arrivée prochaine. Les capitaines du Nord [illegible] pas d'arriver ici à une époque qui est habituellement celle où éclate la fièvre jaune, sans avoir la certitude de pouvoir charger de suite au retour. Une cinquantaine de bâtiments, arrivant d'ici à la fin de juillet avec des provisions, de la glace, des chaussures, pourront trouver des chargements partiels de sucre, de mélasse, de tabac ou de douves, mais s'il en vient un plus grand nombre ils risqueront fort de s'en retourner à vide.

Dans le cas où la navigation du fleuve serait ouverte jusqu'à Caire par les opérations militaires, les débouchés offerts au commerce s'accroîtraient [illegible], mais alors les bateaux à vapeur venant de St Louis, de Cincinnati et de Louisville feraient concurrence aux navires en apportant, dans un plus court délai et à meilleur marché, les provisions de l'Ouest. Le peu de fret de retour qu'il y a sur la place se partagera entre les deux voies, et la reprise des affaires ne serait [illegible] dans les cas que partielle.

Si les conditions sont difficiles pour les bâtiments de la marine marchande des Etats-Unis, elles le sont encore plus pour ceux de la marine d'Europe. Il faut à ces derniers quarante à cinquante jours pour traverser l'Océan, et ce délai rend l'entreprise très hasardeuse.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient l'avenir commercial de la Nouvelle-Orléans perdu ou du moins gravement compromis, mais, quant au présent, il nous paraît tellement incertain que nous ne pouvons rien dire de précis. Tout dépend des événements qui vont s'accomplir d'ici à la saison d'automne. Le commerce qui a été rudement éprouvé depuis un an par la crise financière, la stagnation des affaires et l'absence des produits qui forment la base des transactions de toute espèce, peut encore attendre quelques mois; mais la prolongation indéfinie de cet état de choses [illegible] des souffrances incalculables à toutes les classes de la population. Il ne suffira pas, en effet, d'avoir les provisions ou les articles manufacturés à bon marché, si les moyens manquent pour les acheter.

De ce que la situation est grave il ne s'en suit pas qu'il faille se croiser les bras. Il faut, au contraire, se préparer à lutter contre les difficultés à venir et se préparer pour la bonne comme pour la mauvaise fortune. Si les troubles qui désolent le pays, surtout, à recouvrer une solution [illegible], il ne faudrait pas que la ville fût prise au dépourvu. Il y a donc lieu, selon nous, de se préoccuper de l'état des levées et des wharfs que la crue du fleuve a considérablement détériorés. La forme des wharfs est un revenu important pour la ville et c'est un sujet qui réclame l'attention spéciale du Conseil de ville. Les réparations à faire occasionneraient un travail profitable et fourniront le moyen d'occuper un grand nombre de travailleurs.

TRAITÉ MEXICAIN. — Une dépêche de Washington du 28 dit que les termes du traité ont entraîné par avance les vues du gouvernement et qu'il sera [illegible] rejeté par le Sénat. L'argent offert par M. Corwin [illegible] le gouvernement du trésor fédéral, M. Chase, qui accepte bien un nouveau renouvellement d'alliance avec le Mexique mais à la condition qu'il ne coûte rien.

BLESSÉS DE LA LOUISIANE. — Un journal d'Indianapolis contient une liste des prisonniers confédérés qui se trouvent dans cette ville, à l'hôpital de la Marine; nous y trouvons quelques noms de Louisianais:

Du régiment — [illegible], compagnie C; Lomand; [illegible], compagnie E; Joseph Leone, compagnie G; [illegible], compagnie G.

Crescent régiment — Louis Flores, compagnie D.

Une lettre reçue d'un de ces blessés porte qu'ils sont bien traités et confortablement logés.

MOYEN DE COULER LES NAVIRES. — Si nous en croyons le Courrier du Havre du 11 mai, un habitant de la Rochelle, après deux années d'essais laborieux, a découvert le moyen de couler bas tous les navires, même les navires blindés, par une combinaison d'électricité et d'artillerie, dont une description (ses intelligente ou) demande. L'inventeur a adressé sa découverte à Napoléon et a reçu de réponse une lettre autographe, [illegible] très flatteuse, accompagnée de la croix de la Légion d'honneur.

LES MALLES. — On [illegible] sur l'autorité d'une dépêche de Washington, que le directeur général des postes a accepté l'offre de Spofford, Tileston & Co, de New York, pour transporter la malle à la Nouvelle-Orléans et à Key West. Les navires du gouvernement continueront en même temps à transporter les malles de New York.

COLLECTEUR DU PORT. — Le Picayune [illegible] de M. [illegible] au Sénat des Etats-Unis [illegible]. [illegible]

SOLDATS DE [illegible]. — MM. [illegible], rue Gravier, No 112, [illegible]. Avis aux médecins et aux pharmaciens.

[illegible] — M. Wm L. [illegible] rue de Chine, [illegible]. Voir l'annonce.

[illegible]

DÉCLARATION. — Nous lisons dans le New York Herald du 28, qu'à la Chambre des représentants au Congrès Fédéral M. Wadsworth, du Kentucky, a déclaré très hautement que si cette guerre était faite pour émanciper les esclaves, il s'en retournerait au Kentucky et y combattrait jusqu'à la mort les sections d'un tel principe.

ABSTENTION SIGNIFICATIVE. — La Chambre des Représentants dans l'Etat du Connecticut qui on fait remarquer par une large majorité républicaine, vient de refuser de voter sur une résolution approuvant la proclamation de M. Lincoln, relative au décret d'émancipation des esclaves du général Hunter. La résolution a été renvoyée au comité des affaires fédérales où très probablement elle restera longtemps.

COMMERCE DE TABAC. — Louisville prospère avec ce commerce qui s'en agrandit chaque jour depuis le commencement de la guerre. Les ventes du 24, les plus fortes faites jusqu'ici, ont été de 252 boucauts ou de 353,000 livres de tabac en feuilles. Pendant les trois derniers mois les ventes se sont élevées à près de deux millions de piastres.

VALLÉE DE LA SHENANDOAH. — Une correspondance de Washington donne des détails suivants sur les richesses de la vallée de la Shenandoah, son importance pour les confédérés et l'esprit de ses habitants:

"La possession de la vallée est de la dernière conséquence pour les confédérés, et sa perte peut-être difficilement compensée. De cette vallée avaient été tirées les immenses provisions de fourrage et de vivres, sur lesquelles l'armée du Sud a si longtemps subsisté à Manassas. On avait tiré en outre de grandes quantités de fer et de cuivre des mines de la vallée, qui en contiennent des veines inépuisables. Ces métaux avaient été transformés en artillerie. Les deux tiers au moins des habitants étaient sécessionistes et ont rendu les plus grands services à la cause confédérée. L'occupation de leur territoire par les troupes du Nord a excité de nouveau leur haine, et de chaleureux appels ont sans doute été adressés à Jefferson Davis pour qu'il renforçât Jackson et repoussât Banks et ses soldats en arrière de la ligne du Potomac.

"Davis n'a pas mieux demandé que d'accéder à leur requête, dans l'espoir qu'une défaite de Banks opérerait une diversion du côté de Richmond et entraverait les progrès de McClellan. Mais l'espoir d'arrêter la marche de McClellan est destiné à être déçu. Le commandant de l'armée du Potomac est trop sage pour s'arrêter court quand il est si près des portes de Richmond. Cette capitale une fois au Nord, la Virginie est aussi à lui, et il ne reste aux gens du Sud qu'à l'évacuer rapidement."

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE. — Le Conseil de ville a siégé hier soir. Cinq membres étaient présents et M. [illegible] occupait le fauteuil.

Le général Shepley a transmis au board un mémoire de M. A. Mazureau et une lettre du grand juri, demandant qu'il soit alloué une nourriture plus abondante aux prisonniers. Soumise au comité des finances.

Les Assistants ont annoncé qu'ils avaient approuvé la résolution annonçant, par la voie du journal officiel, que la ville a l'intention de paver la rue St Ferdinand pour continuer la rue de Chartres, ci-devant Moreau; qu'ils avaient adopté la résolution qui annule le marché conclu avec M. Meyer, pour réparer les ponts de la ville. Cette dernière résolution a été soumise au comité de finances.

Le même board a informé les aldermen qu'il avait rejeté leur amendement à l'ordonnance qui a trait aux distilleries de rhum et autres distilleries et qu'il avait re-adopté la résolution primitive. — Un comité de conférence a été nommé.

Une résolution des Assistants ordonnant le paiement de divers comptes, y compris celui de $1313 de la compagnie du Gaz, a été adoptée.

Une résolution du même board ordonnant de payer $660 à M. Joe Bruno pour des mulets, a été soumise au comité de finances.

Une résolution des Assistants concernant des propositions cachetées pour fournir du bois pour réparer les wharves de la ville, a été adoptée.

Une ordonnance accordant le droit de passage pour trois chemins de fer dans certaines rues a été soumise au comité des rues et débarcadères.

Le même comité s'est prononcé en faveur d'une résolution qui ordonne de prolonger de deux cents pieds la cloison transversale à Milneburg, pour la protection des propriétés des habitants. Le travail ne devra pas coûter plus de trois piastres par pied courant. — La résolution a été adoptée et transmise aux Assistants.

Le board a adopté une résolution requérant le commissaire des rues de faire placer des réverbères à gaz à l'encoignure des rues St-Claude et Quartier, et à l'encoignure de cette dernière rue et de la rue Tremé.

ALDERMEN-ASSISTANTS. — Le Board s'est réuni à six heures et demie.

Le secrétaire a lu un message du général Shepley qui n'a pas sanctionné la résolution suspendant les marchés pour nettoyer et réparer les rues. Le commandant est d'opinion que les contracteurs n'ont pas rempli leurs devoirs et il n'est point disposé à les décharger de toute responsabilité. — Le message a été déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Il a été reçu un autre message dans lequel le général Shepley exprime le désir, avant de signer la résolution qui annule le baux de certains marchés, que le Board prenne connaissance des raisons que donnent les adjudicataires. (Les marchés dont il est question sont celui de rue Marie, celui de la rue Neuvième, celui de Port et celui du marché aux viandes.)

Le mémoire de M. Mazureau et la lettre du Grand Juri au sujet de la nourriture des prisonniers, ont été soumis au comité de finances.

Le Trésorier a annoncé, dans son rapport hebdomadaire, qu'il reste en caisse [illegible] de $463,792 86.

Une lettre du voyer relativement [illegible] dernière crevasse et recommandant qu'il soit fait une nouvelle levée dans les limites de la ville afin que celle-ci soit complètement protégée, a été soumise au comité des rues et débarcadères.

Le comité a été requis de faire connaître au Conseil l'état des finances de la ville.

Le comité de police allait voter des "ancienne compensées" pour les chiens, mais il s'est abstenu en apprenant que le Gén. Shepley avait ordonné de tuer aujourd'hui tous les chiens qui paraîtraient dans les rues sans être muselés.

Le Contrôleur a été autorisé à adjuger vingt-deux contrats (lorsque les contrats actuels seront expirés) pour nettoyer les rues, les ruisseaux et réparer les rues.

Une résolution du comité des rues et débarcadères, recommandant au Conseil d'autoriser le voyer à demander des propositions pour du bois destiné à réparer les wharves et exhausser les levées, a été déposé sur le bureau sujette à l'appel.

NOMINATION. — Nous apprenons que le colonel Thorpe, auteur de l'ouvrage intitulé "The Bee Hunter" a été nommé conseiller et assistant du commissaire des rues et que M. Holf et lui se sont occupés, sur le champ, de l'organisation du travail.

— On dit que le voyer n'a pas voulu accepter d'aide. Il aurait déclaré qu'il se croyait capable de remplir seul les devoirs de la place et qu'il enverrait sa démission si on lui donnait un assistant.

LES BANQUES. — Le bruit court que plusieurs des Banques vont reprendre les paiements en espèces.

La Banque d'Amérique est la première qui l'ait fait.

COUR PREVOTALE. — Tim. Rooney, Wm Burke et Thos Donnelly, les jeunes garçons qui ont poignardé le nègre de Mme Willis, dans la rue St Thomas, ont été condamnés, hier, à un an de prison. Si le blessé meurt, un autre jugement aura lieu — Wm Gibson, jeune homme, a été condamné à deux mois de workhouse pour avoir aidé l'un des accusés à s'échapper.

Thos Polding, accusé d'être servi d'un langage séditieux lorsque le drapeau des Etats-Unis fut hissé sur l'Hôtel de ville, a été renvoyé de la plainte.

Pablo Cortez et José y de la Floyg, déclarés coupables de vol dans le magasin de chaussures [illegible], à l'encoignure des rues Bienville et [illegible], ont été condamnés à trois ans de prison.

[illegible] Martin, accusé d'avoir assailli sa belle-mère [illegible] fournir un cautionnement pour rester de sa bonne conduite.

[illegible] envoyé en prison, pour six [illegible] Thomas Walsh qui s'était introduit dans une maison de la rue Tchoupitoulas. Il a avoué la faute et dit qu'il était ivre, mais l'excuse ne lui a été d'aucune utilité.

Geo. Cayter a été condamné à un an de prison [illegible].

L'esclave Amanda a été condamnée à un an de prison pour avoir essayé de mettre le feu à [illegible].

Mme Warsberri s'est plainte de son mari qui, disait-elle, ne pourvoyait pas à ses besoins. Il paraît qu'elle avait quitté la maison de son propre chef. Le mari a été acquitté.

Amédée Porche a été envoyé pour six mois à la prison de paroisse pour s'être servi d'un langage séditieux.

PREMIÈRE COUR. — L'affaire "L'Etat vs Adam Dismon et A. F. Sboch", accusés d'assaut et batterie, a été appelée hier [illegible] remise à une autre époque par suite de l'absence des principaux témoins.

Plusieurs affaires de meurtre seront appelées aujourd'hui ou demain.

ENQUÊTES. — M. Beach s'est transporté, hier matin, sur l'autre rive du fleuve, afin de procéder à la levée du corps de deux hommes trouvés [illegible] dans le fleuve, près [illegible] McCoy.

Les [illegible] des Etats-Unis [illegible] au combat. [illegible] et l'autre avait un [illegible] poche.

Le jury d'enquête a prononcé un verdict conforme à ce qu'on vient de lire.

ARRESTATION. — R. Jones, N. [illegible] et Ford, [illegible] ont été arrêtés, par la [illegible] Benin, au bayou St-Jean, comme [illegible] dangereux. On a trouvé sur Jones [illegible] dix piastres en billets.

Louis Decour a été écroué sous prévention d'être entré ivre chez Mme Dyers, de l'avoir insultée et d'avoir brisé ses meubles.

FAITS DIVERS.

Des lettres de Batavia parlent d'un [illegible] confédéré qui aurait paru dans les mers de Chine.

— On assure que le ministère de la marine aurait proposé un prix pour la découverte du moyen le plus efficace contre la fièvre jaune.

On lit dans le Moniteur: "D'après les renseignements parvenus au gouvernement, la [illegible]"

[illegible]

céréales. Beaucoup de cultivateurs s'appuient même du temps d'arrêt que le froid a fait subir à la végétation, qui était trop hâtive.

"La vigne a été un peu atteinte sur quelques points; mais le mal, dans l'étendue et la gravité [illegible], paraît devoir se réparer facilement. Le développement des bourgeons [illegible] un effet généralement peu avancé, et les vignerons comptent beaucoup sur les chaleurs pour [illegible].

"Les arbres à fruit ont été un peu plus sérieusement éprouvés; mais leurs apparences étaient tellement belles, qu'on peut encore espérer une récolte satisfaisante.

"Les autres produits agricoles, tels que le colza et les pommes de terre, n'ont éprouvé aucun dommage de quelque importance."

— On annonce, dit la Sentinelle du Jura, qu'un projet de loi sera soumis au corps législatif dans la session actuelle pour réglementer la capacité des bouteilles. D'après ce projet, il n'y aurait plus que des litres et des demi-litres.

— On lit dans le Monde Judiciaire: "Le voyage [illegible] en Angleterre M. le président [illegible] Chaix d'Est-Ange [illegible] a [illegible] et provoqué de nombreux commentaires dans la presse.

"On sait que M. le procureur général est allé examiner sur place le régime anglais relatif à la détention préventive et à l'expédition rapide des affaires.

"Mais ce que l'on ignore, c'est la peu-sée première qui, dit-on, aurait motivé ce voyage.

"On raconte qu'il y a bien des années, un prince exilé et résidant à Londres, s'aperçut en rentrant à son hôtel que sa bourse venait de lui être volée.

"Le lendemain, à son petit lever, un policeman lui apportait sa bourse en lui disant: 'L'homme qui vous a volé hier a été arrêté au moment où il s'éloignait de vous; conduit à l'hôtel de la police, puis au tribunal, il a été condamné à plusieurs mois de prison, et déjà il a commencé à subir sa peine.'

"Frappé de cette célérité judiciaire, le prince se serait alors promis que si un jour son étoile lui rendait le pouvoir dont il avait été déshérité, il chercherait à naturaliser dans son pays ces procédés de prompte et bonne justice.

"Eviter les lenteurs de la détention préventive, qui doit être non une peine, mais une simple mesure de sûreté, c'est enlever à l'œuvre de la justice toute apparence d'arbitraire, c'est résoudre, ou plutôt supprimer, cette grande question morale de la réparation due aux prévenus acquittés."

— Les troisième et quatrième volumes des Misérables, qui devaient paraître le 30 avril, ne seront publiés que dans quinze jours. Leur illustre auteur ayant demandé à faire à ces volumes quelques modifications.

On raconte, à propos de la première partie, Fantine, (elle a atteint sa cinquième édition), que lors de son apparition, Victor Hugo, inquiet, envoya une lettre à son ami Hetzel pour connaître l'esprit public. Cette lettre ne portait que ceci......!

Hetzel, courrier par courrier, renvoya à l'auteur de Notre Dame de Paris une réponse aussi expressive et semblablement laconique......!

— Hier, dit un journal français, ont été affichées les premières publications relatives au mariage de M. Jean François-Maurice Arnault du Devant, propriétaire et chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant au château de Nohant, fils de feu Mme Lucile-Armantine-Aurore Dupin (George Sand), et de M. François du Devant, propriétaire au château de Guillery, avec Mlle Marceline Claudine-Augustine Calamatta fille du célèbre graveur Guiseppe Calamatta.

— Le résultat général des élections en Prusse est aujourd'hui connu: le parti le plus avancé est celui qui a gagné le plus de membres; le parti conservateur, en faveur duquel l'administration s'est tant agitée, a perdu des voix, et aucun des ministres du cabinet actuel n'a été renommé.

— Le Moniteur prussien apporte le décret royal qui convoque le parlement pour le 19. Cette convocation a été arrêtée dans un conseil des ministres où la question de la réforme électorale aurait été, au dire d'une correspondance de Berlin, mise à l'ordre du jour et résolue. Le gouvernement a adopté, assure-t-on, le système de l'élection directe avec l'élévation du cens. Si la chambre, comme il est probable, n'adoptait pas le projet de loi, elle serait dissoute, et le ministère soutiendrait la loi.

— D'après une dépêche particulière de Constantinople, le sultan serait à la veille d'entreprendre un voyage dans les principales provinces de l'empire. Sa Majesté visiterait la Syrie et l'Egypte, et s'arrêterait à Alexandrie, le Caire et Suez. Dans ce voyage, qui doit durer un mois, le sultan serait accompagné par le grand vizir, Fuad Pacha.

— Les dernières nouvelles de Pékin nous annoncent que le gouvernement de l'empereur de Chine venait de décider l'envoi en France et en Angleterre d'une ambassade extraordinaire qui serait placée sous la direction de Pao Kioung, membre du conseil privé, sous-secrétaire d'Etat du bureau des affaires étrangères. On ignorait encore l'époque du départ de l'ambassade, mais son envoi était résolu en principe.

NOUVELLES DE MARINE. — Le 17, a été mis à l'eau, à Bordeaux, des chantiers du commerce, le transport-écurie de trois cents chevaux l'Euve, destiné à la marine impériale.

On assure qu'en vue des éventualités continuelles qui peuvent surgir par suite de l'expédition du Mexique, deux frégates à voiles seraient préparées à Lorient, pour être envoyées à Saint-Nazaire, où elles serviraient de hameaux flottants pour les passagers arrivant de la Vera-Cruz, ou du centre Amérique, par la voie des nouveaux paquebots à vapeur dont le service a été inauguré le 15 avril. La Thisbé et la Jeanne d'Arc auraient été désignées.

On lit dans la Sentinelle toulonnaise: "Le vaisseau le Fontenoy vient de recevoir une décision ministérielle [illegible] pour l'avenir de la flotte, car M. le ministre de la marine a expliqué qu'on procéderait à la transformation complète du matériel de combat, il n'y aurait plus lieu d'embarquer de l'artillerie à bord de ce vaisseau, qu'après la nouvelle organisation, devra être classé ainsi que tous les autres, dans la flotte dite de transport."

PRÉCAUTIONS. — Le tribunal correctionnel de Modène vient de condamner à quinze jours de prison et 200 francs d'amende un cultivateur de Villegorgel coupable de n'avoir pas averti le maire de sa commune qu'une de ses vaches était atteinte de maladie contagieuse et d'avoir laissé communiquer avec d'autres bestiaux des animaux infectés. (Les Deux Charentes.)

Discours de M. Rouher.

Voici le discours prononcé par M. Rouher, ministre de l'agriculture et du commerce en France à l'ouverture du grand concours international des animaux de boucherie à Poissy.

Messieurs,

L'administration de l'agriculture, qui étudie avec une sollicitude vigilante les progrès de nos exhibitions, les désirs exprimés par les éleveurs, a introduit cette année, dans le concours de Poissy, des innovations dont l'expérience consacrera, je l'espère, l'utilité.

La première classe, qui était divisée en deux catégories, l'une d'animaux ne dépassant pas l'âge de trois ans, et l'autre de bœufs ayant moins de quatre ans, ne comprendra désormais que des sujets ayant plus de trente-six mois. Le grand nombre de concurrents de cet âge qui se sont présentés au concours de 1861 nous est un sûr garant que cette mesure ne devance pas les progrès réalisés.

Les prix les plus considérables restent, d'ailleurs, affectés à ces produits exceptionnels, qui permettent à l'éleveur un renouvellement plus rapide et plus fructueux de son capital, et qui donnent à la consommation une denrée alimentaire plus abondante et non moins saine.

La division des animaux par circonscriptions régionales a été cédée, de nouveau, la place aux classifications par grandes races. Les lignes topographiques ont été confondues et bornées par cet enseignement mutuel que donnent les concours ouverts sur tout le territoire. Les races ne sont plus restées dans leurs champs habituels d'élevage; elles en ont franchi les limites. L'agriculteur, soit qu'il veuille conserver les types primitifs et originaux, soit qu'il cherche de nouveaux succès dans d'ingénieux croisements, a réuni dans les mêmes pâturages des races [illegible]. La circonscription régionale devenait donc un non sens [illegible].

Les études zootechniques ont, depuis longtemps, établi l'inanité du préjugé qui considère la viande de vache comme de beaucoup inférieure à celle du bœuf. Elles ont prouvé que cette chair, aussi substantielle, était souvent plus fine et plus délicate. Cette opinion est généralement répandue dans les provinces du Nord. L'exclusion des femelles de l'espèce bovine, du concours de Poissy, était donc un préjudice gratuitement causé aux intérêts de la production. Un programme plus libéral a été enfin adopté.

Enfin, indépendamment d'autres améliorations que je néglige de rappeler, l'administration de l'agriculture a donné au concours de 1862, comme elle l'avait fait en 1857, un caractère international. En élargissant ainsi le cercle de la lutte, en multipliant les éléments de comparaison, d'étude, d'émulation, nous avons montré une confiance légitime dans les efforts et les progrès de notre agriculture.

L'exposition que je viens de visiter n'a rien à envier à celles qui l'ont précédée; elle constitue un degré nouveau de cette marche ascensionnelle constatée chaque année par nos exhibitions. Tout contribue à l'éclat de cette solennité: les dispositions hospitalières prises par la municipalité de Poissy, et l'empressement du public; le concours des éleveurs les plus distingués de la Grande Bretagne, et la participation des regrettés [illegible] britannique et française, appelés par la confiance de tous, plus encore que par une décision officielle, à choisir les lauréats; la beauté et la perfection des animaux exposés; enfin l'importance exceptionnelle des prix à distribuer.

Parmi ces récompenses, la plus élevée rappelle tout à la fois un profond dévouement aux intérêts agricoles et un grand deuil national. S. A. R. le prince Albert informa, il y a quelques mois, le gouvernement de l'Empereur de son intention de consacrer la valeur des prix par lui obtenus au concours agricole universel de 1856 à l'achat d'une coupe qui serait décernée dans un concours français. Cette coupe a été attribuée à l'exposition de Poissy, pour y être disputée par les deux lauréats des prix d'honneur décernés, l'un aux bœufs de provenance étrangère, l'autre aux bœufs nés et élevés en France. Le jury vient de fixer son choix sur un des éleveurs les plus expérimentés de l'Ecosse. Le public applaudira à cette désignation.

Ce témoignage de sympathie offert à l'élevage par un prince éminent, prématurément enlevé aux tendresses d'une auguste famille, à la respectueuse affection d'une nation entière, ne doit pas être cher seulement à ceux de sa haute

origine. Dans ce parc immense, qui entoure le vaste palais de Windsor aux tours séculaires, aux bâtiments crénelés, le prince Albert s'était fait simple fermier, et avait appliqué les lumières d'une intelligence supérieure, les ressources d'une grande expérience à la plus ancienne et à la plus respectée des industries, à la culture du sol. Les fermes de Windsor avaient reçu de la voix publique le nom de fermes modèles, car elles présentaient aux visiteurs les caractères de l'administration la plus économique et la mieux ordonnée, de l'architecture agricole la mieux adaptée aux travaux de la grange, à la manipulation de la nourriture des animaux, à leur élevage, à leur engraissement.

Ces nobles exemples, ces utiles enseignements ont eu sur le développement de la richesse territoriale de l'Angleterre la haute influence que les sollicitudes éclairées, les impulsions énergiques émanées du trône impérial, ont exercée sur l'agriculture française.

Toutefois, il y avait plus à faire parmi nous. Une bonne législation économique est une des conditions vitales de la richesse et de la grandeur d'un pays. Les préjugés, les passions, les aveuglements donnaient leur appui opiniâtre à cette institution compliquée de l'échelle mobile, dont les rouages ingénieux pouvaient capturer la confiance d'un esprit superficiel. L'impuissance de cet organisme agissant toujours ou trop tôt ou trop tard, marchant à contre-mesure des besoins de la consommation et des intérêts agricoles, a été enfin démontrée par l'action libre de la discussion devant le pays et devant les pouvoirs publics. La loi du 15 juin 1861 a posé le principe d'une liberté stable, permanente dans le commerce des céréales, à l'importation et à l'exportation. Elle a proclamé une assurance mutuelle entre tous les peuples, pour les denrées alimentaires, et choisi pour agent de l'assurance le commerce, ce magnifique instrument qui par une intelligente répartition, féconde toutes les productions.

Le but de cette législation nouvelle (nous l'avons proclamé bien haut au risque des mécomptes dont on nous menaçait) a été la prospérité de notre agriculture fondée sur la régularité de nos exportations, le développement de nos relations internationales, la sécurité de nos approvisionnements malgré de mauvaises récoltes. Le déficit qui s'est manifesté dans la production des céréales deux mois à peine après la promulgation de cette loi, devait être pour son efficacité une épreuve redoutable.

L'insuffisance de la récolte, selon beaucoup d'appréciateurs éclairés, a été plus sensiblement prononcée cette année qu'en 1846 et 1853. Admettons que l'intensité de la crise ait été la même à ces trois époques de disette. Les souffrances imposées à la population se mesurent par la faiblesse des importations et par l'élévation des prix. Quels ont été les résultats? Comparons-les. Les importations effectuées du 1er août 1846 au 1er mars 1847, d'abord sous l'influence de l'échelle mobile, puis en vertu d'une loi provisoire de janvier 1847, donnent un chiffre de 3,338,19 hectolitres; pendant la même période, le prix de l'hectolitre de blé s'élevait graduellement du chiffre de 22 fr. 59 c. à celui de 33 fr. 22 c., plus tard, au mois de mai, ce prix montait à 39 fr. 85 c., ainsi les prix s'élevaient de 40 et de 60 0/0.

Les importations opérées du 1er août 1853 au 1er mars 1854, facilitées d'ailleurs par un décret qui suspendait avec une grande opportunité la loi de 1832, atteignirent le chiffre de 5,989,110 hectolitres; la valeur vénale s'éleva, à travers certaines oscillations, du chiffre de 22 fr. 65 c. à celui maximum de 29 fr. 35 c.; la progression fut ainsi de 29 0/0.

Les importations du 1er août 1861 au 1er mars 1862 se sont élevées à 13,692,868 hectolitres. Elles ont été quatre fois supérieures aux importations de 1846 et presque triples de celles de 1853. Les prix ont varié entre un minimum de 27 fr. 04 c. L'écart le plus prononcé a été de 100/0, au lieu de ces chiffres douloureux de 69, 40 et 29 0/0 et, depuis plusieurs mois, la baisse est graduelle; les prix sont sensiblement inférieurs à ceux du mois d'août 1862; la crise paraît entièrement conjurée.

Les hommes qui ont participé à cette œuvre législative peuvent enregistrer ces faits économiques avec quelque fierté; ils doivent en éprouver une joie profonde, surtout lorsqu'ils réfléchissent aux cruelles conséquences d'une disette venant aggraver les souffrances imposées à notre industrie par les dissensions américaines.

L'avenir réalisera les autres prévisions des hommes d'Etat; nos grands ports de la Méditerranée et de l'Océan disputeront à la Grande Bretagne l'entrepôt des céréales. Le commerce libre, confiant, organisera, avec des formes multiples, ses spéculations; il établira, au grand profit de notre industrie rurale, des courants réguliers d'exportation, facilitera des réserves, stimulera les efforts de l'agriculture et favorisera les intérêts. Ainsi le veulent la logique, la raison, le mouvement naturel des faits et cette admirable position géographique de la France entre deux mers, qui la constituent la plus grande artère de commerce des blés, précieux avantage longtemps compromis par une imprudente législation.

La viticulture est la sentinelle avancée de ce mouvement; cette branche féconde de la fortune publique a profité des nouvelles facilités d'exportation qui lui ont été offertes par le traité [illegible]; elle accepte avec reconnaissance les garanties nouvelles que va lui donner la législation plus libérale proposée par un grand et [illegible] homme d'Etat à la Chambre des [illegible].

Oui certes, je n'ignore pas, et ma foi n'en est pas ébranlée, que ces espérances fondées sur nos réformes économiques rencontrent encore, en France, de nombreuses incrédulités, sincères ou intéressées.

Pour les uns, les plus impartiaux peut-être sinon les moins ardents, ce mot de protection exerce une sorte de mirage; ils ne se demandent pas si les mesures décorées de ce nom prestigieux ne sont pas une gêne d'[illegible], une entrave stérile, une impuissante réglementation; si elles ne créent pas de fausses confiances, de regrettables langueurs, de déplorables inerties ou, ce qui est pire, d'injustes privilèges. Non! le législateur a édicté une protection, ce droit protégé et on ne veut pas même admettre que la vérité être troublé dans sa quiétude.

Mais bientôt se déroulent les inexorables conséquences de ces sophismes.

Les règlements succèdent aux règlements, les interventions et les compromis de l'Etat se multiplient et s'accumulent; la liberté et l'action individuelle s'énervent et s'affaissent. L'Etat a voulu jouer le rôle de Providence universelle, il devient responsable des intempéries et de l'inclémence des saisons; il est coupable tour à tour de l'extrême cherté des denrées alimentaires et de l'avilissement du prix des céréales. Dans les esprits aveuglés s'amoncellent graduellement les critiques, les hostilités, les haines, et on vient, avec une brutalité naïve, à demander à un gouvernement qu'il fasse vendre tout à la fois le blé cher et le pain bon marché.

Des hommes plus intelligents, mais dominés par des intérêts privés, considérant la consommation publique comme limitée, circonscrite. Elle n'est à leurs yeux susceptible d'aucune extension. Aussi toute importation d'un produit étranger est une atteinte directe au droit du producteur français, une réduction corrélative du travail intérieur.

Ils ne se demandent pas si cette importation est peu venue en aide à une autre branche de l'industrie nationale, si elle a facilité à des consommateurs pauvres quelques économies appliquées à d'autres besoins impérieux; si elle n'a pas ouvert, par une loi naturelle, un débouché extérieur à des produits nationaux; si enfin, il existait, au moment de l'importation des produits similaires sur le marché français. Oh! non, de tels problèmes sont trop compliqués. Ils se soucient même assez peu d'encourir cette flagrante contradiction, qui leur fait simultanément demander aux efforts de la diplomatie le développement de leurs exportations chez les divers peuples, et provoquer toutes les colères contre les importations des produits étrangers.

Pour ces économistes aux opinions léonines, tout produit étranger est un ennemi; ils comptent avec un soin jaloux les kilogrammes de fil, les mètres d'étoffe que le commerce français achète à l'étranger pour les offrir à meilleur marché à la consommation de tous; selon eux, ce commerce est presque un complice, et cependant, en saine raison, n'est-il pas un des éléments les plus actifs et les plus respectables de ce travail national qu'on veut protéger?

Non, messieurs, le produit à bon marché qu'on importe de l'étranger n'est pas un mal, il est un enseignement, il indique la voie, il désigne le but aux efforts de l'industrie française.

Au lieu de consumer vos forces vives, votre aptitude, aux récriminations injustes, aux violences de langage, à de faux éclats de patriotisme contre des rivaux étrangers, employez ces forces et ces facultés à diminuer incessamment le prix de vente par l'application des découvertes de la science et de la mécanique à l'industrie, et vous verrez avec quelle rapidité et quelle splendeur de tels efforts seront récompensés. Les industriels ignorent-ils donc quel champ immense leur reste à parcourir, quelles zones profondes de consommateurs ils sont appelés à pénétrer par un abaissement graduel des prix dû à un outillage amélioré? Ne savent-ils pas que dans cette nombreuse population française, ceux dont l'alimentation est suffisante et qui ne peuvent se procurer tous les vêtements nécessaires se comptent par milliers, et quelques centimes de diminution multiplient les acheteurs par millions? Je veux citer une preuve unique: Pendant l'année 1839, la consommation du coton a été en France, par tête d'habitant, de moins de 2 kilog; sous l'influence de la suppression des droits sur les matières premières, elle s'est élevée, dans la seule année 1860, de plus de 50 0/0 et à près de 3 kilog.; mais combien ce chiffre est éloigné de celui de la consommation anglaise qui s'est élevée, en 1860, à près de 9 kilogrammes! Réfléchissez à ces énormes disproportions; demandez-vous ce que nos populations ont encore à conquérir de ce précieux capital qui s'appelle le bien être, la force, la santé, la longévité, et qui a pour conséquences morales la probité, l'ordre, l'union de la famille, le sentiment et le respect du juste, et vous comprendrez pourquoi ceux qui savaient toutes ces choses n'ont pas hésité à faire un énergique appel aux légitimes excitations de la concurrence.

Les plus impétueux des partisans des doctrines restrictives se laissent aller aux idées les plus radicales; ils ne reculent pas devant des solutions extrêmes, et soutiennent hardiment la théorie de l'isolement; ils voudraient briser toute solidarité avec les autres peuples pour ne pas subir les réactions de leurs malaises et de leurs adversités.

Est-il vraiment nécessaire de réfuter ces idées vieillies et appauvrissantes qui tendent mener la civilisation de plusieurs siècles? Ils étaient partisans de l'isolement, ceux qui blâmaient nos anciens édits de faciliter les premières relations internationales et donnant aux hommes originaires de tous pays la faculté de commercer en France, ainsi que ceux qui, plus tard, cherchaient à paralyser les efforts de Turgot pour réformer la constitution économique de la France.

L'isolement! mais alors il faut rompre ces lignes télégraphiques qui ardent à travers les espaces l'instantanéité des communications; il faut briser ces voies ferrées dont la marche rapide [illegible] en voyageur les fron-

[illegible]

ces qui séparent les divers Etats; il faut détruire que grands vaisseaux [illegible] par l'art perfectionné de l'ingénieur sur nos fleuves internationaux; laisser inachevés, sinon combler nos ports maritimes; arrêter dans leur développement ces lignes transatlantiques si longtemps attendues, dont l'essor commence à peine et qui sont destinées à porter dans les régions les plus lointaines le drapeau et l'influence de la France; car enfin ce sont là les organes essentiels du commerce des peuples, les instruments nécessaires de cette universelle loi des échanges.

L'isolement! il pèse à l'heure actuelle sur nos relations avec l'Amérique et inflige de cruelles souffrances à nos districts manufacturiers. L'isolement! mais c'est été une affreuse disette, dans l'année qui vient de s'écouler; ce serait dans ses conséquences extrêmes l'anéantissement de ces deux milliards d'exportation annuelles qui marquent les progrès de notre civilisation de notre richesse.

Si ces théories sont vaines et n'aboutissent qu'à de misérables actes de vandalisme, que faut-il donc faire? Ah! je l'ai déjà dit, repousser les sinistres découragements, et les puériles réactions, fonder sur son énergie et son travail, son honneur de périlleuses privilèges, la prospérité de son industrie; se livrer avec hardiesse et confiance à ce mouvement commercial qui entraîne de nos jours toutes les forces, toutes les activités, et ne laisse en dehors de son action que les nations affaiblies ou à peine civilisées.

Que l'agriculture et l'industrie françaises aient foi en elles mêmes, elles ne failliront pas dans ces grandes luttes. Les souffrances partielles seront effacées sous les empreintes de cette prospérité durable qui a pour bases les intérêts du grand nombre, la sécurité et la liberté de chacun. Le chef de l'Etat, dont les préoccupations exclusives pour la grandeur de ce pays ne sauraient être refroidies par des ingratitudes isolées, ne désertera aucun de ses engagements. Les matières premières nécessaires à l'industrie ont été dégrevées des droits d'[illegible] de 36 ou 40 millions. Ce bienfait, un peu promptement oublié, ne sera pas retiré. Des ports, des canaux, des chemins de fer ont été déclarés d'utilité publique. Les travaux commencés depuis la lettre mémorable du 5 janvier 1860 ont employé près de 200 millions. La volonté est de les continuer, et cette volonté n'aura ni faiblesse, ni versatilité; ils seront exécutés avec une activité non exclusive du bon ordre dans nos finances.

L'Empereur n'a pas accoutumé cette nation à douter de la fermeté de ses résolutions ou de l'élévation et de la justesse de ses vues. Les défiances irréfléchies, les préventions hostiles ont accompagné les efforts de nos armes dans les grandes guerres entreprises, ont contesté l'habileté de notre politique extérieure. Les incrédulités et les critiques amères ont accueilli les courageuses initiatives qui ont modifié notre régime administratif, notre législation, nos institutions politiques, et cependant la gloire de nos armes a conquis un éclat nouveau, notre influence est acceptée dans les conseils de l'Europe, le progrès et la grandeur de ce pays ne sont plus contestés, et l'Empire léguera de nobles pages à l'histoire du monde et de la civilisation. L'une de ces pages sera consacrée aux réformes économiques que le Chef d'Etat a opérées sous sa responsabilité directe, et les tentatives faites pour en altérer les caractères n'aboutiront encore qu'à l'impuissance et à la confusion des pessimistes et des détracteurs.

Des applaudissements unanimes ont accueilli ce discours, puis on a procédé à la distribution des récompenses.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mardi soir, 10 juin.

TABAC. — Un très fort lot a été vendu hier en avant hier, mais on ignore à quel prix.

SUCRE. — Un lot mélangé d'environ 100 boucauts à des conditions particulières, et un petit lot de bon ordinaire à 5 1/2c la livre.

MÉLASSE. — Rien aujourd'hui. De petites transactions ont eu lieu hier, à des prix fermes et très [illegible].

MAIS. — 100 sacs de blanc ont été vendus hier et aujourd'hui en petits lots, à $3 la boisseau.

SON. — 100 sacs, hier, à $2 [illegible] livres.

AVOINE. — Détail, $1 75 le boisseau.

WHISKY. — Louisiane, $1 10; [illegible] $1 20 le gallon.

MARCHÉ DE LA HAVANE. — Nous devons à l'obligeance de nos confrères du Price Current communication d'un bulletin du 22 mai sur le marché de la Havane. Nous y puisons les renseignements suivants:

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 11 juin 1862.

Arrivés hier — 35 bœufs du Texas et [illegible] vaches. Restant du stock vendu — [illegible] bœufs du Texas, [illegible]. Stock en main et à vendre — 172 bœufs du Texas.

PRIX.

Bœufs du Texas, les qualités, par livre net	[illegible]
2e qualité	[illegible]
3e par livre, net	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]
Porcs par 100 livres, grosse	[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS HIER.

Goëlette J J Harland, Gillett, Boston.

ARRIVÉS HIER.

Bateau à vapeur [illegible] de E U Calhoun, des Passes. Goëlette l'Eclair, de la Côte. Steamboat Louisiana Belle, Alabama. Bayou Sara.

Montant le fleuve.

Navire anglais Theodore Kaebs, de Liverpool, par la voie de la Havane.

Navire Rome, de Calcutta et Havane. Goëlette Alice, de Rio Janeiro. Navire Havelock, Bagley, Boston. Navire Nightingale —— Key West. Barque française Henriette, Sail, Bordeaux. Navire Wild Cat, Mesne, Matamoros.

REÇU PAR LA RIVIÈRE.

Du Bayou Barthélemy — Par le steamboat Louisiana Belle — [illegible].

De la Côte — Par la goëlette L'Eclair, [illegible] boucauts de sucre.

EXPORTATIONS.

Boston — Par la goëlette J J Harland — Sucre et mélasse.

Décédée, hier à 3 heures et demie P. M., à l'âge de 79 ans, dame François JOUBERT, née Lograc, native de Molle St Nicolas. Les amis et connaissances de la famille de son fils, J. Joubert, sont priés d'assister sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 5 heures P. M. Le corps est exposé à l'encoignure Villeré et Ste-Anne.

Décédée, lundi soir, 9 juin, à l'âge de 10 mois, Zoé Joséphine HARBY, fille de George W. Harby et de Marie Eulalie Pouilliot.

ATTENTION.

Bernard Turpin, encanteur, vendra aujourd'hui, à 11 heures A. M., à son magasin d'encan, No 96, rue de la Vieille Levée: Une facture de drogues, marchandises sèches, cigares, balais en millet et autres, bagues, planches à laver, aiguilles, coton en bobines, soie à coudre, fil, souliers pour dames et fillettes, bottes pour hommes, le tout de qualité supérieure — Aussi, 40 colis de thé, noir et vert, en bonne qualité — Pour les détails se procurer un catalogue au bureau de l'encanteur.

—AUSSI—

A 5 heures et demie P. M., sur la Levée, la balance de la cargaison du vapeur "Suwanee" de Philadelphie — pour les détails, voir Paris dans nos colonnes.

OR AMERICAIN,

DOUBLONS ESPAGNOLS,

Doublons mexicains,

OR ANGLAIS,

OR FRANÇAIS,

à vendre au No 11 RUE DU CAMP.

On acceptera en échange de cet or, des billets de banque à tout prix pour cent d'escompte.

11 juin—3 — Wm L. CUSHING, No 11 rue du Camp

Campagne à Lewisburg, à louer.

UNE JOLIE MAISON MEUBLÉE, avec JARDIN et dépendances, agréablement située sur l'autre bord du lac. S'adresser chez A. JUE WATER, No 48, rue de Chartres. 11 juin—3

Succursale du moulin à farine de maïs. Deuxième District.

UNE succursale de ce moulin a été établie, pour les habitants du Deuxième District, dans la rue Bienville, entre les rues Marais et Villeré, où les familles pourront se procurer, en petites quantités, de la farine de maïs.

11 juin — JAS BEGGS, JAS DAVIS, Comité.

Sulfate de Quinine.

CINQ CENTS onces sulfate de quinine de Pelletier, à vendre par HECREPONTES & ABELASTO, Rue Gravier, No 117. 11 juin—6f

Sel à vendre à bas prix.

CENT vingt cinq sacs de sel de belle qualité, convenable aux bouchers pour saler les cuirs et la viande, en sacs de deux boisseaux. S'adresser à PAUL SALLA, Au café de la Maison Rouge, [illegible], ou à Célestin Bernard, encoignure Levée et Tchoupitoulas, [illegible] Deuxième District où le sel est en dépôt. 2 juin—5

HOFFMAN et MARKS,

68.........Rue de Chartres.........68

A YANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et aux ventes de [illegible].

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS, [illegible], PULVÉRISÉ, GRANULÉ, CLARIFIÉ.

Mélasse et sirop doublement raffinés, [illegible]. A. THOMSON & Co. [illegible] No 42.

Amandes de [illegible]

A [illegible] COUACHE & [illegible]

[illegible]

POUR NEW-YORK.

Le vapeur ROANOKE, capitaine Couch, partira pour New-York, touchant à la Havane, samedi, 14 du courant. Les passagers devront se procurer des passeports.

Pour le passage s'adresser à

11 juin—3 — WARNEKEN & Co., 41 rue de l'Union.

Avis aux consignataires.

Le steamship ROANOKE, capitaine Couch, est en [illegible] en face de la rue St Joseph. Les consignataires [illegible] de venir recevoir leurs marchandises [illegible]

— WARNEKEN & Co.

UNA casa de comercio de esta plaza necesita un dependiente [illegible] el español, inglés y francés. [illegible] la oficina de l'Abeille.

10 junio

Avis.

LE Docteur BIANCHI s'étant retiré de l'exercice de la médecine, prie ses clients de vouloir régler avec lui le plus tôt possible. On le trouvera à toute heure chez lui, rue Bourbon, No 167, entre St Louis et Conti. 10 juin—6f

CHANDELLES DE L'ETOILE.

DEUX cents caisses chandelles de l'Etoile, à vendre par A. F. COCHRAN & HALL, Nouvelle Levée, No 13 et rue Fulton No 11. 10 juin—3

Demande de Nourrice.

ON demande une nourrice pour prendre un enfant en nourrice. S'adresser dans la rue Bourgogne, No 205, encoignure Ursulines, à Mme J. B. Biron. 10 juin—6f

Demande d'un gardienne d'enfant.

ON a besoin d'une jeune personne de couleur pour avoir soin d'un enfant et aider au travail du ménage. S'adresser à la maison No 95, rue Bourgogne, entre Conti et St Louis. 10 juin—3

AVIS.

LES tickets de cinq cents émis par le propriétaire du "Old Pig and Whistle" sont payés sur présentation, dans la rue Vieille Levée, No 267, entre les rues St Philippe et Ursulines.

Nlle Orléans, 9 juin 1862. JUAN FERNANDEZ. 10 juin—3

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1862, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie		$718,797 37
Sur les risques des rivières		46,641 [illegible]
Sur les risques des mers		35,617 37
Total des primes		$[illegible]
En moins — Primes non expirées le 31 mai 1862	218,310 [illegible]	
Primes remboursées	32,016 85	250,326 45
Montant net des primes le 31 mai 1862		$[illegible]
Pertes payées dans la même année:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques des rivières	[illegible]	
Sur les risques des mers	72,276 [illegible]	
Remboursé, 10 pour cent	$[illegible]	
Taxes	12,866 [illegible]	
Réassurance, dépenses, profits, pertes, intérêt en moins	16,782 [illegible]	
	$21,408 [illegible]	$412,815 16
Bénéfice net		$19 [illegible]
Montant net des primes au 31 mai 1862		$[illegible]
En moins: Montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 pour cent		[illegible]
Montant participant aux profits		$447,815 15
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Dépôts en Banque		$181,098 [illegible]
Effets de primes		148,569 [illegible]
Billets garantis par hypothèque ou nantissement		449,855 65
Actions de Banque et Sons		31,[illegible]
Propriété foncière		36,[illegible]
Dû pour primes et en voie de perception		53,[illegible]
Actions du Southern [illegible] Manufactory		1,[illegible]
Scrip des Compagnies Mutuelles		3,[illegible]
		$1,[illegible]
En moins:		
Primes non expirées	$218,310 00	
Intérêts à payer sur les scrip	[illegible]	
Scrip et intérêts dûs et non réclamés	57,129 [illegible]	359,574 [illegible]
Actif net		$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLÉANS.

Qu'on se souvienne que le 9 juin 1862 par devant moi, soussigné, juge de paix dans [illegible] pour la dite paroisse, ont paru [illegible], John Pemberton, président, et Charles Lesassier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est exact et une copie conforme aux livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président. CHARLES LESASSIER, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 9 juin 1862. ARTHUR SAUCIER, Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, il a été décidé de déclarer un dividende de [illegible] 20 pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le 1er août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie. Aucun scrip ne sera payé avant que le capital de la Compagnie ait atteint le chiffre d'un million.

—DIRECTEURS—

G. [illegible]	John Pemberton
C. [illegible]	David Urquhart
F. [illegible]	Jos. Menard
Geo. Connolly	H. Faig
J. O. Nixon	E. F. Voorhees
J. H. Rivis	

9 juin

Avis aux Modistes.

LE soussigné offre à vendre, l'ensemble d'un établissement de MODES, consistant en [illegible] garnis et non garnis, pour dames et enfants, plumes fleurs, rubans, &c.

LE TOUT sera vendu à un prix extrêmement réduit.

S'adresser à F. GUEBLÉ, No 157 rue du Canal.

P.-S. — Aussi à louer le 1er étage de la maison, garni de comptoirs, avantageusement situé pour des affaires de MODES. 6 juin—6f

Sucre! Sucre!

ENVIRON 400 boucauts, sur habitation sur la côte, à 60 milles au-dessus de la ville, à vendre par LOUIS F. MAXENT, Rue Toulouse, No 36, [illegible] No 50. 5 juin—6f

ECOLE PRATIQUE, Rue Dumaine 137.

INTERNAT ET EXTERNAT.

PENSIONNAIRES de 15 à $30 par mois — Externes de 3 à $6.

Classes du jour, de 9 à 2 heures et de 4 1/2 à 6 heures. Le cours de français, d'anglais, de mathématiques et de comptabilité ont lieu de 6 à 9 heures du soir pour les personnes employées dans la journée — Prix, $6, payable d'avance.

Juin—6f — CH. CARON, directeur.

Bureau du Commissaire du Premier District de desséchement.

Hôtel de Ville, No 20, Nelle Orléans, 12 mai 1862.

TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de desséchement qui est borné par le fleuve Mississippi en face, la rue Julia et le canal Nouveau au-dessous, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre — [illegible] payer le coût du desséchement dudit district est maintenant dû et payable à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés le 12 juillet prochain seront sujets aux procédures légales.

[illegible] M. E. BAILY, Président.

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

3 mai 1862.

AVIS est donné aux détenteurs de certificats de profits émis par la Compagnie d'Assurance de l'Union, pour l'année 1859, et dès aujourd'hui, que lesdits certificats seront payés sur présentation et livraison desdits certificats à partir de ce jour.

L'intérêt sur tous les certificats de profits émis par la dite Compagnie jusqu'au 30 avril dernier sera également payé, à partir d'aujourd'hui, aux détenteurs desdits certificats, au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues Canal et St Charles.

5 mai—1m — A. CHIAPELLA, Président.

Farine de maïs.

UN moulin à farine de maïs vient d'être établi, pour soulager les pauvres, dans la bâtisse qu'occupaient dernièrement Cook & Brother, à l'encoignure des rues Market et Levée. La farine ne se vend qu'en petites quantités, à raison de $1 50, le boisseau, $2 et $2 50 le boisseau. Son, $1 25 les 100 livres.

31 mai — JAS BEGGS, JAS DAVIS, Comité.

Succursale du moulin à farine de maïs — deux district.

IL a été établi, pour les habitants du Quatrième District, une succursale de ce moulin dans la rue Dupuro, No 14, près la rue Tchoupitoulas, côté Sud du marché Bouruguin, où l'on peut se procurer de la farine de maïs, en petites quantités, pour l'usage des familles seulement.

JAS BEGGS, JAS DAVIS, Comité.

Succursale du moulin à farine de maïs. — Troisième District.

IL a été établi, pour les habitants du Troisième District, une succursale de ce moulin, à l'encoignure des rues Grands Hommes et Champs Elysées, où l'on peut obtenir de la farine de maïs en petite quantité, pour l'usage de familles.

31 mai — JAS BEGGS, JAS DAVIS, Comité.

GRAND ASSORTIMENT DE

BOIS ET CHARBON,

A vendre en gros et en détail, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS,

Par J. PETERSON.

4 juin—1m — Rue Dauphine, entre Bienville et Douane

VICTOR DUBOIS,

(Successeur de JULES BOISSE.)

Salon pour la barbe et la coupe des cheveux

Rue Bienville, près Chartres.

Fait sur commande: Perruques, Toupets, Nattes Bandeaux, etc. [illegible]—1m

Cuivre à vendre.

SEPT MILLE CINQ CENTS à 8,000 livres de cuivre jaune en feuilles, Nos 28, 34 et 38, à vendre par lot ou au gré des acheteurs, chez

30 mai—6f — C. ROUYER, 183, rue de Chartres.

L. C. Barbier & A. T. Wartemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 37 et Rue Poydras No [illegible]. 17 mars

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins Catalans; 30 barriques vins de Bordeaux pour familles; 20 [illegible] cognac; 20 [illegible] Madère; 100 caisses vins rouge et blanc.

Rue St Louis, No 55, entre Royale et Bourbon. 21 avril—1m — J. BRUGERE.

VACCIN.

MME MAURY prévient sa clientèle et le public qu'elle trouvera du vaccin frais chez elle, le LUNDI et le SAMEDI, à onze heures précises. — Rue Bourbon, No 216, entre Dumaine et St Philippe. 12 mai—1m

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 77 et 79 rue Tchoupitoulas. 11 fev—6f

FOIN.

QUELQUES tonneaux d'excellent FOIN à vendre sur l'habitation d'AD. RIMBS, à huit milles au-dessus d'Alger. 3 juin—3

AVIS.

NOS [illegible] un stock d'HABILLEMENTS ET DE LINGERIE pour messieurs. [illegible] rue du Canal, No 22 et dans la rue Vieille Levée, [illegible] le linge sur commande [illegible]

[illegible] Co.

VENTES A L'ENCAN.

Linge fait étoffé, Marchandises Sèches.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu le mercredi 11 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 60, rue de Chartres, 10 assises linge fait étoffé.

AUSSI: 150 lots marchandises sèches. 11 juin

Champagne—Champagne.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 11 juin 1862, à 11 heures du matin, seront vendus au No 47 rue des Magasins: 1 8 paniers Piper Heidsieck Champagne qui viennent d'être débarqués et qui sont en bon état. Conditions—Comptant. 11 juin

Marchandises, Cigares, Cirage, Balais.

Baquets à eau, planches à laver, thé, chapeaux, aiguilles, coton en bobines, soie à coudre, fil, souliers, brosses à souliers, cidre champagne, bière écossaise, bitters, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 11 juin, 1862, à 11 heures du matin, au magasin No 96 rue de la Vieille Levée, les articles suivants:

13 caisses Cosmic Washboards, cadet,
8 caisses do brun,
7 caisses do noir,
1 caisse de 60 paquets soie à coudre, noire,
2 caisses fil blanc parfaite,
lots de coton à coudre blanc, bobines, lots assortis
10 [illegible] à gaines,
25 grosses de paquets x à 3,
4 caisses coton en papier,
14 caisses souliers pour dames et demoiselles,
10 caisses chapeaux de paille grandeurs assorties,
5 caisses de 100 milliers cigares, diverses marques,
22 barils cirage, de J S Mason, grande boîte,
44 do cirage, do,
1 barils cirage, do nouveau modèle,
3 caisses cirage, do do,
Epingles agrafes, boutons, plumes en acier, &c. &c.

—AUSSI—

46 demi boîtes Chulan 4 livres thé,
16 demi boîtes de thé "gunpowder"
9 do do do
9 demi boîtes de thé impérial,
5 caisses de brosses pour souliers,
51 douzaines de balais,
74 douzaines de baquets,
28 douzaines de planches à laver,
27 paniers de champagne en quarts et en pintes,
21 caisses de cidre champagne, 1 douzaine chaque,
14 caisses d'ame s,
17 douzaines de bière de Philadelphie,
6 douzaines 1/2 de bière d'Ecosse,
Quelques demi-jeannes de liqueurs assorties.

Pour plus amples détails, voir les catalogues au bureau de l'encanteur, le matin de la vente. 11 juin

Balance de la cargaison du steamship Suwanee, de Philadelphie.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI mercredi 11 juin, à 5 1/2 heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée en face de la place Jackson:

510 rames papier à enveloppes—cap,
700 do do do Crown,
140 frequins de graisse,
150 caisses harengs,
2,00 sacs sel de table, 4 livres chaque
22 barils de biscuits Boston,
24 do do Boston cakes
35 do do Ginger Cakes,
11 do do Yumbles,
11 do do Apes,
36 do do Soda,
14 do do Boston,
250 do do Pain Pilote,
40 do Vinaigre de cidre, clarifié,
400 caisses chandelles adamantines, Emery & sons,
100 barils amidon,
20 do huile de graisse.

Conditions—Comptant. 11 juin

Drogues! Drogues!

Quinine, huile de Ricin, chloroforme, camphre, etc., etc.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI, le 11 juin 1862 à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan au magasin No. 96 rue de la Vieille-Levée:

10 caisses quinine de 100 onces chaque, de Powers & Weightman.

5 caisses huile de Ricin en boîte en fer blanc G. J 320 livres.

10 caisses Bi carbonate de soude. Dosseu, 112 livres chaque.

2 bar camphre raffiné 5 1/2 livres chaque.

20 caisses sel de saleratus, 25 livres chaque.

4 caisses chloroforme en bouteilles d'une livre, 50 livres chaque.

Conditions—Comptant. 11 juin—1

Cigares de la Havane!

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI, le 12 juin 1862, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin No 96, rue de la Vieille Levée:

70,000 cigares de la Havane Londres, Conchas, Regalias, Operas, Media Regalias, des marques suivantes: Flor de Areuelles, Flor de Mayo, F. [illegible], Jenny Lind, Henry Clay, Princesas, &c. &c.

Conditions—comptant. 11 juin

Cuivre en feuilles et Tole.

PAR BERNARD TURPIN.

JEUDI, le 12 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin No 95, Vieille Levée:

[illegible] livres de tole.
[illegible] livres de cuivre en feuilles de 20 onces.

Conditions—comptant. 11 juin

Terrain faisant face à la rue Conti.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & CO.

SAMEDI 14 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues de la Douane et Canal:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti et St-Louis, Rampart et Basin, désigné par le No 16 sur un plan dressé par Jos. Pilié, en date du 1er mai 1840, et déposé dans l'étude de J. L. McCay, alors notaire public; ledit lot de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Conti, sur 126 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, avec les bâtisses et dépendances.

Conditions—Comptant en billets de banque de la ville.

Acte de vente par-devant M. Sabs, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 juin—4

Groceries à l'encan.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 14 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Louisa, 3me District, un lot de groceries consistant en vins, liqueurs sucres, chandelles, riz, savon, amidon, vinaigre et groceries en général.

Conditions—Comptant. 11 juin

Vente de 84 terrains dans le 3me District.

PAR GARDNER SMITH & Cie, encanteurs.

SAMEDI 14 juin 1862 à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands—

84 terrains situés dans le Troisième District, dans le voisinage de la Presse à coton de la Levée, ou près du chemin de fer Pontchartrain.

Conditions—La terre comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec hypothèque.

L'acquéreur pourra escompter ses billets à huit pour cent.

Les actes de vente par-devant A. Abat, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 juin

Meubles, Glaces françaises, Pendules &c.—pour cause de départ.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MERCREDI, 11 juin 1862, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'encoignure de la rue Conti et Passage de la Bourse, dans ma salle des ventes:

Meubles, glaces françaises, bureau, bibliothèques, armoires, lits, armoires, tables, chaises, toilettes, lavabos, chambre à coucher, side board, pendules françaises, 1 fusil de chasse, fourneaux anglais, &c. 10 juin

Maison et Terrain dans la rue de la Douane, entre les rues Franklin et Trémé.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Négociants et Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, samedi 14 juin, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,

UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Franklin, Trémé, Douane et Bienville, ayant 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane sur 107 pieds de profondeur. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison en briques, neuve à étage, avec installations de gaz, water-works, cuisine en briques à étage, et chambres à domestiques.

Termes et conditions—comptant. 10 juin—5

Succession de Jacques Casimir Jules Vigne.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi cinq juillet 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 mai 1862,

La négresse BETSEY, âgée d'environ 37 ans, bonne, sans aucune garantie que les titres. La dite esclave est [illegible] ou prétend être en mauvaise santé.

Conditions—Comptant.

Acte de vente par-devant A. Dreyfous, notaire public. 5 juin—11, 9 28 juil

Demande de Cuisinière.

ON demande une excellente cuisinière française. De bons gages seront accordés à celle qui conviendra. S'adresser dans la rue Tchoupitoulas, No 128. 9 juin—3f

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société GIQUEL & JAMISON, qui existait dans cette ville depuis 1844, a été dissoute le 1er mai. L'un ou l'autre des associés signera en liquidation seulement. Les livres et les comptes sont au bureau de M. E. Giquel, qui a acheté le stock et qui continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.

N. B.—Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de venir s'acquitter immédiatement.

GIQUEL & JAMISON, Rue du Canal, No 126, en liquidation.

Nlle Orléans, 2 juin 1862. 2 juin—1m

E. GIQUEL,

Successeur de Giquel & Jamison, RUE DU CANAL, No 126,

Ayant acheté tout le stock de MARCHANDISES SECHES de l'ancienne maison Giquel & Jamison, l'offrira à des PRIX TRES REDUITS, à partir de LUNDI 2 juin.

2 juin—1m — E. GIQUEL, Rue du Canal, No 126.

Bateaux tirés par des chevaux.

DES HORSE BOATS partiront tous les dimanches de la station des chars du Bayou St-Jean, jusqu'au lac.

	Départ du Bayou.		Départ du Lac.
A. M.	6 1/2	A. M.	7 1/2
	7 1/2		8 1/2
	8 1/2		9 1/2
	9 1/2		10 1/2
	10 1/2		11 1/2
P. M.	3 1/2	P. M.	4 1/2
	4 1/2		5 1/2
	5 1/2		6 1/2
	6 1/2		8

6 juin—15t

Courrier des Etats-Unis ET CRONICA,

HEBERT & ESCOUSSE, agents.

MM. les abonnés au Courrier des Etats Unis et à la Cronica sont informés que ces deux journaux sont de nouveau prêts à leur être délivrés chez les soussignés. HEBERT & ESCOUSSE, 181, rue de Chartres. 30 mai—3f

Demande de Nourrice.

ON demande à louer de suite une nourrice. On préférerait une sans enfant. S'adresser au No 367 rue St Pierre, près Derbigny. 7 juin—3f

FONDERIE SHAKSPEARE,

No 201 RUE GIROD

John Geddes—Joseph Shakspeare—S. Sussy

Geddes, Shakspeare & Co,

Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens,

FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, [illegible], machines à scier, [illegible], moulins grillés, façades en fer, colonnes, [illegible] pour [illegible], &c.

[illegible]

Soie noire à coudre.

CENT livres soie noire à coudre, [illegible]

Graines! Graines! [illegible]

30 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Whisky! Whisky! Whisky!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 11 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans l'entrepôt Hope, situé dans la rue Poydras, entre les rues Peyroux et Lafayette — 50 barils whisky de diverses marques.

Conditions—Comptant. 10 juin

Cow Peas! Cow Peas!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 12 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans l'entrepôt Jewell, à l'encoignure des rues Magasin et Lafayette — 25 sacs cow Peas.

Conditions—comptant. 10 juin

Vinaigre et alcool.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 12 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47— 200 barils vinaigre, 20 barils alcool.

Conditions—comptant. 10 juin

Lot frais de marchandises venant d'être reçues par le steamer Roanoke.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI 12 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu dans le magasin, No 47, rue des Magasins:

25 caisses sardines, [illegible], dont 1/4 quarts de bottes,
15 caisses [illegible],
10 caisses [illegible],
15 barils pois, [illegible],
10 barils pois concassés,
3 sacs Tapioca,
10 [illegible],
20 caisses macaroni de Naples,
7 do do vermicelli,
5 barils raisins de Corinthe,
10 caisses moutarde française,
60 caisses cigares [illegible],
1 do choses [illegible], [illegible],
1 do [illegible] moutarde Colman,
25 caisses vin rouge de table,
15 [illegible] de qualité extra fine,
20 barils [illegible] do,
7 caisses [illegible],
10 do [illegible],
10 do sherry do,
15 do do Favorite,
14 do do Commune,
10 do do Oporto, A. [illegible],
10 do do XVIII,
3 do do [illegible].

Conditions—comptant, sur livraison. 10 juin

Par E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, 11 du courant, à 10 heures, à l'encoignure des rues Grande Hommes et Port, 3me District—Un lot de meubles.

Conditions—comptant. 10 juin

Grand fonds de fournitures de navires à [illegible], dans la rue Front Levée, No 25, près l'Hôtel de la Monnaie.

PAR GARDNER SMITH & CO,

Encanteurs. Bureau, rue de la Commune No 21.

IL sera vendu, à l'enchère publique, MERCREDI, 11 du courant, à 10 heures du matin, dans la rue Front Levée No 25—

Tout le contenu du magasin, comprenant un grand assortiment général de fournitures de navires. 9 juin

Vente pour compte d'un premier acquéreur.

PAR CHS E FORSTALL, encanteur.

Bureau 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI 21 juin 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, à la folle enchère de M. F. [illegible] bonsaulk, qui a refusé de se conformer aux conditions de l'adjudication qui lui ont été faite le 29 avril 1862,

Un lot de terre situé dans l'îlet formé par les rues Elmire, Désiré, Amour et Bons Enfants, mesurant 58 pieds 6 pouces de face à la rue [illegible] sur 120 pieds 7 pouces de profondeur ensemble, une jolie maison avec beaucoup de [illegible] appartements placards et [illegible] galerie devant, cuisine, chambres à domestiques, latrines, &c. &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque.

Acte de vente par-devant A. Dreyfous. 10 juin—17, 21

Whisky, ameublement, &c.

Succession de veuve Pierre Rivière.

PAR EUGENE TOURNÉ.

SAMEDI, 14 courant, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'hon. J. Bermudez, juge de la seconde cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin 1862, pour compte de ladite succession:

A 10 heures du matin—Au Union Warehouse, au coin des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, 86 barils whisky.

A 11 heures du matin, à la dernière résidence de la défunte rue Fallotte entre Annonciation et Chippewa, ses meubles, consistant en lits, armoires, sofas, chaises, etc., etc.

Conditions—comptant à la livraison. 9 juin

Le stock entier de machines à coudre au No 11, rue du Camp — Vente à l'encan.

PAR GARDNER SMITH & Co., encanteurs.

JEUDI 12 juin 1862, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, rue du Camp No 11,

Le stock entier de machines à coudre de la maison de Grover & Baker comprenant: machines en bois de tous dans des caisses, en nacre, machines d'habitations [illegible], ainsi que le grand assortiment de machines [illegible] à l'usage des cordonniers, des selliers et des tailleurs [illegible].

Egalement—Une quantité d'excellentes soies en bobines de divers numéros, et un fort stock d'aiguilles pour les machines à coudre de Wheeler & Wilson et de Singer. [illegible].

Les personnes qui désirent acheter sont invitées à examiner le stock. Le magasin est ouvert tous les jours.

Conditions—comptant en monnaie courante.

N. S.—Le bail du magasin, jusqu'au 1er novembre, sera vendu à midi. 7 juin—6

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Henry B. Kenner — No 18,[illegible].

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que John Bodges a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry B. Kenner, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier. 11 juin—14, 21

Succession de Joseph Bonseu—No 17,160.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle des enfants mineurs dudit défunt ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député Greffier. 7 juin—11, 14

Succession de Josefa Hernandez, épouse de José Prats, No 754.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député Greffier. 3 juin—5, 7, 12

AVIS.

MME Amélie BUISSON, femme de M. Charles Lament, s'est retirée de la Société Charles Lament jr & Co pour l'exploitation d'un moulin à Janssen et Préaux, au [illegible]. Les parties ont [illegible] entre les membres [illegible] propre compte.

2 juin—4, 11

Demande de meubles de seconde main.

LE soussigné continue d'acheter, aux prix les plus élevés du comptant, toutes espèces de meubles de seconde main, pianos, &c. Echange et réparation de meubles — S. T. CASANAVE, rue de la Douane, No 183, près Dauphine. 9 mai—3m

Meubles, Meubles, Meubles.

300 LIVRES de meubles de la dernière mode, qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & GODEN, Encoignure Royale et St-Philippe. 6 juin—1m

Acide Sulfurique.

10 CARBOYS acide sulfurique, haut degré, à vendre par CUSACHS & GODEN, Encoignure Royale et St-Philippe. 6 juin—1m

SAVON, sardines, [illegible] à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 6 juin—

VINS, madère, sherry, champagne, vin rouge, à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 6 juin—

EAU-DE-VIE, genièvre, rhum, à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 6 juin—

PAPIER à imprimer, du pour journaux, du pour enveloppes—grandeurs assorties, à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 6 juin—

AVIS.

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a transporté son bureau à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale (dans la Rotonde) où il s'occupera des ventes de propriétés foncières, d'esclaves, d'actions, de successions, et des ventes en ordre des jardins de Paris. Il s'occupera également des ventes en dehors et des ventes de meubles. M. BARNETT Jr. 5 juin—10f

UNE Dame anglaise désire une situation comme institutrice dans une famille. Elle est bien capable d'enseigner l'anglais, le français, le latin, la musique et le dessin. Elle n'a pas d'objection d'instruire des petits garçons, ou de voyager avec une dame et ses enfants. Les meilleures recommandations peuvent être données. S'adresser M. [illegible] au bureau. 3 juin—7

AVIS.

NOTICE est par le présent donnée par le soussigné, au porteur du billet ci-après décrit, de se présenter immédiatement pour en recevoir le montant. Ledit billet [illegible], rue de la Levée, entre les rues Troisième et Quatrième, No 686, au faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, lequel billet est de la somme de quinze cents piastres; il a été souscrit par le soussigné le 9 mai 1859, à son propre ordre et par lui endossé, est payable à un an de date, et signé "au porteur" par Ja Lamonay, notaire public, à la date du 9 mai 1860, a été renouvelé d'année en année jusqu'au 9 mai 1862, — notifiant ici au porteur dudit billet, que faute par lui de se présenter immédiatement pour recevoir le montant dudit billet, les intérêts sur le montant dudit billet, au taux de huit pour cent par an, due au soussigné, cesseront de courir à partir du jour de l'insertion dans la gazette de la présente notice. 3 juin—10f — JOHN BARTCHY.

Moulin à coton de Lane.

FABRIQUE de fil de coton, sacs et coton à mèche, Jefferson City, (Lu). Le fil de coton sera mis, sur commande, en quantité simples et en numéros assortis 5 à 12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

30 mars—3m — L. H. LANE, Propriétaire.

INSTITUTION FRANKLIN,

POUR LES DEUX SEXES.

No 201, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

J'AI l'honneur de prévenir les familles et le public qu'en date du 1er mars 1862 j'ai pris possession de l'institution Franklin, rue des Remparts No 201, anciennement dirigée par M. A. E. Wartemberg. Je prie les familles de vouloir bien [illegible] l'établissement [illegible].

M. Lorenz, bien connu dans l'enseignement, s'occupe spécialement des jeunes gens.

[illegible]

20 mars—3m — A. ROUX.

MAGASIN DE TAPIS.

Rue de Chartres, No 18,

NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, [illegible]

[illegible] & CO.